

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 septembre 2022

DCM N° 22-09-29-13

Date de convocation et d'affichage : 23 septembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 18h30.

Sont présents :

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, HEIL Régis,
JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé,
ROBINET David, Adjoint

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DEROCHÉ Evelyne, DUPLANTIER Monika,
FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin,
GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile,
MARQUES DA SILVA Constantin, OLIGER Yannick, PALLUCCA Didier, PORTA Jules,
SCHOUVER Franck, VEIDIG Patricia, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : Mme DEROUT Aurélie à Mme JACQUEMOT Emmanuelle,
M. DAP Frédéric à M. ROBINET David, M. PAQUET Christopher à M. PORTA Jules,
Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

Objet : Demande de subvention DETR/DSIL 2022 - Réfection et extension du terrain de football synthétique et aménagement de ses abords

Rapporteur : M. Hervé PATAT, Adjoint au Maire

Par délibération n°22-02-17-14, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR pour la réfection et l'extension du terrain de football synthétique et aménagement de ses abords.

Le montant global de ce projet, incluant la prestation d'assistance technique, les travaux préalables, ainsi que la réalisation des travaux s'élevait à 630 654,00 € H.T.

Suite à la consultation pour le marché de travaux, il s'avère que l'estimation initialement prévue était sous-évaluée.

Il convient donc de déposer une nouvelle demande en modifiant le montant du projet qui s'élève désormais à 820 133,00 € H.T. Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter le concours de l'Etat à hauteur de 35 % du montant H.T. des travaux, soit 287 039,00 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** le lancement de cette opération,
- **D'ADOPTER** le plan de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un nouveau dossier de demande de subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire.					
Nombre de membres : 29		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
25	29	29	0	0	0
Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ					
Service à l'origine de la DCM : Service Urbanisme et Domaines					
Commission : Travaux et Urbanisme					
Référence nomenclatures « ACTES » : 7.5. Subventions					